



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement numéro **RA-188-01-2018** intitulé :

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2018

a été adopté par le conseil lors de la session extraordinaire du 23 janvier 2018

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Il entre en vigueur le jour de sa publication et affichage.

PUBLIC NOTICE

Public notice is given that By-Law number **RA-188-01-2018** entitled:

BY-LAW ESTABLISHING THE TAXATION RATE FOR YEAR 2018

has been adopted during a special council session, held on January 23th, 2018

It may be consulted at the town hall offices during business hours.

It comes into force the day of its publication and posting.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 29 janvier 2018

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire trésorier